



préparation divorce amiable

Par **chaillan**, le **24/09/2010** à **11:27**

Bonjours,

En vue d'un divorce à l'amiable :

1. Dans sa déclaration de revenus chez l'avocat pour préparer le divorce ma femme a oublié de déclarer les loyers d'un appartement qu'elle encaisse, est ce bien un revenu à signaler pour le juge ?
2. Dans notre arrangement, il est prévu que ma femme paye le loyer de notre fille (400 euros) encore en études et moi de lui verser 350 euros d'argent de poche. Ma fille habite avec moi, donc je l'ai à « charge » les week end et vacances. Quelle valeur à cette charge, cela ne vaut il pas les 350 euros prévus ou une partie ?
3. Ma femme habite chez sa mère comme on dit "nourrie, logée, blanchie", la maison vendue, j'ai donc du prendre une location avec ma fille (700 €) auquel je rajoute, donc, les 350 euros d'argent de poche + la taxe d'habitation de la maison (que je continue à payer) 150 € + les impôts sur le revenus (déclaration commune) 200 €. Si l'on fait le calcul des charges mensuelle à ce jour; ma femme 400 € et moi 1400 €. cherché l'erreur, est ce que cette situation est normale juridiquement ?

merci d'avance

Par **Domil**, le **24/09/2010** à **14:14**

Le divorce à l'amiable, comme son nom l'indique, c'est amiable.

Donc

- vous exigez qu'elle inclue les revenus fonciers sinon, vous refusez le divorce à l'amiable
- vous posez vos conditions concernant la pension alimentaire de l'enfant. N'acceptez pas le paiement du loyer à 400 euros (et si votre fille n'a plus de loyer, elle n'aura plus rien à payer ?). Mettez en place une pension alimentaire classique + la moitié du loyer et charges (en précisant "sans tenir compte d'une éventuelle aide au logement") par exemple etc.

C'est amiable, vous n'avez pas à tout accepter